MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260623-PM_243_2026-AR

PM N°243/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de LEGE-CAP FERRET,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée par la loi n°92-125 du 26 février 1992 ;

Vu les articles L 2212-2, L 2212-3, L 2212-4 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les conditions météorologiques et l'évolution de la vague de chaleur intensifiant un risque incendie sur de la commune de Lège-Cap Ferret ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à assurer la sécurité des personnes ;

ARRETE

Article 1er : Les pistes DFCI de notre territoire communal sont fermées et interdites à la circulation :

Du mercredi 24 juin 2026 au jeudi 3 septembre 2026 inclus

Article 2 : Les services techniques de la ville de LEGE-CAP FERRET sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et son bon entretien.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de Communauté Brigades de Gendarmerie Lège-Arès, le Directeur de la Police Municipale, le responsable de l'ONF, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Sous-Préfecture d'Arcachon
- Communauté Brigades de Gendarmerie Lège-Arès
- Pompiers de LEGE
- ONF

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 23 JUIN 2026

Pour Le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé de la sécurité,

POLICE MUNICIPALE 33950 LEGE-CAP FERRET

Luc ARSONNEAUD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr